



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie soussignée déclare que :

ASSURE : **EURL MG TRANSPORT MOTOS**
ADRESSE : **HOTEL MARION – 28400 LA GAUDAINÉ**

a souscrit un contrat d'assurance portant le n° **146 528 037** ayant pour objet de garantir :

A - les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile contractuelle encourues du fait de l'exercice de son activité de Voiturier.

L'engagement des Assureurs est toujours soumis :

- D'une part aux limites de responsabilité dont l'Assuré peut se prévaloir en vertu des Conventions internationales, des textes législatifs ou réglementaires, des dispositions particulières figurant aux contrats de transport, de commission de transport, de location de véhicule industriel avec conducteur,
- D'autre part, aux limitations prévues aux Conditions Particulières du contrat.

L'indemnité due par l'Assureur ne pourra excéder les montants par véhicule, sinistre et/ou événement fixés ci-après.

B - La responsabilité civile "entreprise" à raison des dommages causés à autrui du fait de l'exercice de son activité de Voiturier.

Les garanties de la Compagnie s'exercent au maximum à concurrence des limites ci-après.

Période de validité : du 29 juin 2020 au 31 décembre 2020.

A - LA RESPONSABILITE CIVILE CONTRACTUELLE	
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages matériels :	100.000 €
Engagement maximum des Assureurs par moyen de transport et par événement pour les dommages immatériels :	15.000 €
Faute inexcusable/ Faute lourde :	200.000 €
Zone de circulation :	France métropolitaine, Monaco, Andorre, Suisse, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Italie (y compris ST MARIN et le VATICAN), Grèce, Autriche, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Principauté de Liechtenstein.
Marchandises :	Véhicules roulants
Véhicule transporteur ou Parc de véhicules désignés	MERCEDES SPRINTER ET-815-WA



ENTREPRISE

B – ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »

Garantie	Montant en EUR
RC Exploitation : <ul style="list-style-type: none">Dont dommages corporels et immatériels consécutifs Limités en cas de faute inexcusable àDont dommages matériels et immatériels consécutifsDont dommages immatériels non consécutifsDont atteintes à l'environnement accidentellesDont responsabilité environnementaleDont vol des préposésDont dommages aux biens confiés	10 000 000 par sinistre 10 000 000 par sinistre 3 500 000 pour l'ensemble des sinistres pour une même année d'assurance 2 000 000 par sinistre 200 000 par sinistre 650 000 par sinistre et année d'assurance 30 000 € par sinistre et par année d'assurance 300 000 par sinistre 200 000 par sinistre
RC après livraison : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 par sinistre et année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs	200 000 par sinistre et année d'assurance
Recours et Défense Pénale	35 000 par sinistre (seuil d'intervention : 350 EUR)

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions de la police et notamment de celles concernant la résiliation anticipée prévue aux Conditions Générales.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de l'Assureur.

Fait à Paris, le 3 août 2020.

Didier BAZZOCCHI

MMA IARD SA

Société anonyme au capital de 537 052 368 euros
RCS Le Mans 440 048 882
MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
Entreprises régies par le code des assurances

MARITIME ET TRANSPORT
11 place des 5 martyrs du lycée Buffon
75663 Paris Cedex 14